

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 11 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, et BRAUD Anne.

Excusés : Mmes MOTTAIS Maëlle, MOREL Sabine, M REBOUX Pierrick.

Secrétaire de Séance : Mme HERVOIR Corinne.

Objet – DEMARRAGE DE L'ETUDE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION L'ATELIER D'YS.

Madame Poirier, de l'atelier d'Ys, a présenté au Conseil Municipal l'ensemble de la méthodologie qui sera mise en œuvre par son bureau d'études pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cette présentation marque le démarrage de l'étude. Différents moyens de consultation de la population seront utilisés au cours de l'étude, la municipalité sera particulièrement attentive à ce que les mernellois puissent s'approprier le travail réalisé dans ce cadre.

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2016.

Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RACCORDEMENT DE LA RUE DU QUERPON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux qui doivent être entrepris sur la rue du Querpon par la Communauté de Communes. Il indique également que Vallons de Haute Bretagne souhaite savoir si Mernel souhaite réaliser le raccordement de cette voie au réseau d'assainissement collectif de Maure de Bretagne. Monsieur le Maire précise que ce point nécessite une étude de faisabilité technique et financière plus poussée et qu'il reviendra vers le Conseil Municipal ultérieurement pour prendre une décision à ce sujet.

Délibération 2016/48

Objet – ECOLE ALBERT POULAIN – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école Albert Poulain sollicite l'attribution d'une subvention de 850 euros pour financer les projets pédagogiques de l'année 2015-2016. Il précise que l'école a présenté un plan de financement de ses activités afin d'étayer sa demande et que ces projets concernent l'ensemble des élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 850 euros à l'école Albert Poulain pour financer les projets pédagogiques de l'année 2015-2016.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2016/49

Objet – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine concernant l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2014) d'un montant de 3 540 euros pour les aménagements de sécurité qui doivent être réalisés rue des Mottes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2014) d'un montant de 3 450 euros pour les aménagements de sécurité réalisés dans le bourg de Mernel.

DONNE à Monsieur Le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ce marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2016/50

Objet – TRANSPORT SCOLAIRE – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de ramassage scolaire communal est régi par une convention de délégation de compétence du Conseil Départemental. Le Conseil Départemental propose d'adopter une nouvelle convention, actualisée notamment au niveau des bases subventionnables, des règles relatives aux taux de subvention et des modalités de versement des fonds.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de lui donner délégation pour signer cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de compétences liée à l'organisation d'un service de ramassage scolaire communal.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibération 2016/51

Objet – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARTICIPATION AU SDIS » A VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE – MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES.

Lors de sa réunion du 10 février 2016, Vallons de Haute Bretagne Communauté a décidé de solliciter le transfert de la compétence communale relative à la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Suite à la notification de cette décision le 6 juillet dernier, la commune dispose de trois mois pour se prononcer sur cette proposition de modification des statuts de la communauté de communes.

Au titre des compétences optionnelles, les statuts de la communauté concernant ce point seront rédigés comme suit :

« Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
VHBC se substitue aux communes membres pour la prise en compte des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (article L. 1424-35 du CGCT) ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence communale relative à la contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours vers l'intercommunalité.

APPROUVE la modification des statuts de Vallons de Haute Bretagne Communauté telle qu'indiquée ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant ;

Délibération 2016/52

Objet – **MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024.**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Mernel est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Mernel souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Séance levée à 22h00.